

Communiqué suite au refus du Conseil Départemental de recevoir des architectes et des habitants dont l'immeuble est en cours de déconstruction alors qu'ils y vivent encore.

En cas d'urgence, veuillez subir et patienter...

Le 28 février, des travaux de déconstruction ont commencé dans l'immeuble Glück, situé à la Reynerie, alors qu'une dizaine de familles y habitent encore, avec des personnes âgées et malades, handicapées, des enfants, etc... Du jamais vu, nulle part ! Les travaux, très bruyants et poussiéreux, ébranlent les logements ; et des locataires qui paient régulièrement leurs charges et leur loyer subissent de longues coupures d'eau chaude et de chauffage, et sont privés de connexion internet.

C'est une violence terrible, une pression psychologique pour pousser les derniers locataires à partir dans l'urgence, alors que la société HLM « Les Chalets », qui possède l'immeuble ne leur a pas proposé de solution de relogement acceptable pour eux, par rapport à leurs vœux et à leur situation familiale et professionnelle. Pourtant, la société Le Chalets a déjà relogé plus de 200 familles de cet immeuble, pourquoi n'arriveraient-ils pas à reloger correctement la dizaine de familles de Glück qui restent sans solution à ce jour ? **C'est juste une question de temps et de respect des habitants.**

Malgré plusieurs interpellations des habitants, les Chalets ont maintenu leur chantier. Nous avons donc sollicité en urgence, dès le lundi 5 mars, une rencontre pour le jeudi 9 avec le Président du Conseil Départemental, M. Vincini, pour lui demander d'intervenir auprès de la société Les Chalets pour faire arrêter immédiatement ce chantier de la honte. **Il a ce pouvoir**, car le Conseil Départemental est actionnaire principal de la société des Chalets et siège au Conseil d'Administration. **Nous avons trouvé porte close !** Ni le Président, ni son directeur de cabinet ou l'un de ses vice-présidents n'a estimé nécessaire de recevoir une délégation des habitants concernés, et d'architectes les soutenant !

Aucun n'a vu une quelconque urgence dans la situation ; au contraire, M. Fabre, Vice-Président en charge de l'habitat, parlant de cette demande de rendez-vous dans l'urgence « *s'étonne de ces méthodes qui ne permettent pas un échange constructif et apaisé* ». Argument stupéfiant, difficile à comprendre par des habitants alors que les engins de chantier attaquent l'immeuble où ils vivent et ébranlent leur logement. **Trouver déplacé qu'ils soient un peu pressés d'arrêter cette agression contre le peu d'intérêt que les élus du Conseil Départemental portent à la vie des gens.**

Aucun de ces élus ne semble s'être demandé ce que ça peut faire de voir son immeuble attaqué par des engins de chantier alors qu'on est encore dedans. Aucun ne semble s'être rappelé que les élus sont supposés être au service des citoyens, et que les locataires de la Reynerie sont aussi des citoyens.

Aucun n'a même accepté de contacter les Chalets pour faire arrêter le chantier !

Non, la seule réponse ce fut : « *Ce n'est pas nous, c'est les autres (La Métropole, l'ANRU...).* Donc, voyez avec eux et cessez de nous importuner ! » Autrement dit : *Le mépris d'abord, la vie des citoyens si on a le temps !*

Ce jour-là, nous avons pu mesurer l'écart entre les affiches où le CD31 prône l'égalité, la fraternité, la dignité et la façon dont ces principes sont appliqués par les élus.

Cependant, le CD est bien commanditaire avec la Métropole et la Préfecture des opérations de démolitions des immeubles CANDILIS au Mirail, **démolitions qui constituent dans la situation actuelle un énorme gâchis humain, financier, écologique et patrimonial.** Mais il dégage sa

responsabilité et refuse de se prononcer pour un moratoire sur les démolitions, comme le demandent des habitants et un collectif d'architectes.

En tant qu'actionnaire principal des Chalets, le CD31 est complice de la maltraitance des locataires de Glück et de ses conséquences éventuelles en cas d'accident.

**Nous demandons l'arrêt immédiat du chantier de déconstruction de Glück !
Et un moratoire sur le projet de démolitions.**

Nous demandons le maintien de toutes les prestations que le bailleur leur doit : fourniture d'eau chaude et froide, chauffage, entretien, ascenseurs, accès internet etc...

Nous demandons le respect de la procédure de relogement, qui prévoit qu'il faut proposer au locataire un logement au moins égal en qualité et prestation à celui qu'il quitte et accessible financièrement, dans le quartier de leur choix.

Nous signalons aux représentants du CD31 que s'ils souhaitent rencontrer les habitants, nous, nous saurons décaler nos rendez-vous et nous arranger pour les recevoir à la Reynerie. Nous irons aussi sur le chantier, et là ils pourront nous expliquer comment réagir dans une telle situation d'urgence.

L'Assemblée d'Habitants de Reynerie

assemblee.habitants.reynerie@gmail.com

Toulouse, le 15/03/2023